



Résultats d'un sondage : la semaine de relâche, une source de tracas pour une majorité de jeunes parents

BROSSARD, LE 2 MARS 2020 – Un sondage réalisé par la firme Léger auprès de 208 parents d'enfants d'âge scolaire (primaire et secondaire) révèle que si les deux tiers (64 %) des parents voient la semaine de relâche comme un moment de répit permettant de passer du temps de qualité en famille, le tiers (36 %) y voient plutôt une source de tracas en raison de son impact sur l'organisation de la vie familiale. Chez les parents âgés entre 18 et 34 ans, toutefois, cette proportion atteint une majorité, soit 56 %.

Pour Marie Rhéaume, directrice générale du Réseau pour un Québec Famille (RQPF), qui a commandé le sondage, ces résultats démontrent l'importance de mener une réflexion majeure sur la conciliation famille-travail et les mesures de soutien aux familles dans l'exercice de leurs responsabilités familiales.

« Le concept de la semaine de relâche date de l'époque où l'homme assumait le rôle de pourvoyeur et la femme était responsable du foyer et de l'éducation des enfants. Aujourd'hui la norme a complètement changé. Maintenant, en règle générale, les mères et les pères occupent un emploi à l'extérieur. Dans ce nouveau modèle, la semaine de relâche devient synonyme de stress pour un nombre de plus en plus grand de familles, particulièrement les plus jeunes, qui ont de jeunes enfants et qui sont souvent en début de carrière », analyse-t-elle.

Madame Rhéaume trouve toutefois fort encourageant de constater que les trois quarts (75 %) des parents interrogés aient indiqué que leur employeur se montrait généralement ouvert à accorder des congés ou des mesures d'accommodement pendant la semaine de relâche. En même temps, si certaines entreprises ont fait du chemin, il faut accompagner les 25 % restant dans un virage qui place la conciliation famille-travail au cœur des priorités de leur organisation.

« La pénurie de main-d'œuvre devient une opportunité d'accélérer ce virage car il deviendra de plus en plus difficile de recruter ou de retenir la main-d'œuvre pour les entreprises qui n'offrent pas de conditions intéressantes à ce chapitre, étant donné l'importance que les travailleurs y accordent », ajoute Marie Rhéaume. Elle rappelle qu'en 2018, un autre sondage réalisé auprès de 3000 travailleurs ayant des responsabilités familiales avait révélé que 55 % d'entre eux étaient prêts à changer d'emploi pour un autre leur offrant de meilleures mesures de conciliation famille-travail, et que 37 % accepteraient une baisse de salaire pour la même raison¹.

Faits saillants du sondage

- 64 % des parents voient la semaine de relâche comme un moment de répit permettant de passer du temps de qualité en famille, tandis que 36 % la voient plutôt comme une source de tracas en raison de l'impact sur l'organisation de la vie familiale.
- Une majorité, soit 56 %, des plus jeunes parents (ceux âgés entre 18 et 34 ans) indiquent que la semaine de relâche est surtout une source de tracas pour eux.
- Selon ce qu'indiquent les parents interrogés, la moitié (51 %) des enfants resteront à la maison avec leurs parents pendant la semaine de relâche, tandis que 14 % resteront seuls à la maison, 14 % seront gardés à la maison par un membre de la famille ou une connaissance, 11 % iront en voyage et 9 % iront au service de garde ou à un camp de jour.
- Seulement le quart (27 %) des parents prendront congé pendant toute la semaine de relâche, alors que 21 % prendront congé pendant une partie de la semaine. Une proportion équivalente (19 %) ne prendra pas congé mais tentera de réduire ses tâches de façon à pouvoir passer plus de temps avec les enfants. Enfin, un quart (24 %) travaillera normalement, comme une autre semaine.
- Les trois quarts (75 %) des parents interrogés affirment que leur employeur se montre généralement ouvert à accorder des congés ou des mesures d'accommodement pendant la semaine de relâche, alors qu'un quart (25 %) indiquent que celui-ci est plutôt récalcitrant.
- Un peu plus de la moitié (55 %) des parents prévoient faire des activités spéciales avec les enfants pendant la semaine de relâche. Chez les autres, le coût des activités (35 %) ou le manque de disponibilité découlant de l'impossibilité de s'absenter du travail sont les principales raisons invoquées pour ne pas prévoir de telles activités.

Méthodologie du sondage

Le sondage a été réalisé par le biais du sondage omnibus hebdomadaire de Léger, du 14 au 17 février 2020. Il s'agit d'un sondage Web effectué auprès de 1 043 Québécois(es), âgé(e)s de 18 ans ou plus et pouvant s'exprimer en français ou en anglais. De ce nombre, 208 parents d'enfants d'âge scolaire (primaire ou secondaire) étaient qualifiés pour répondre aux questions portant sur la semaine de relâche. À l'aide des données de Statistique Canada, les résultats ont été pondérés selon le sexe, l'âge, les régions, la langue parlée à la maison, la scolarité et la présence d'enfants dans le ménage afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble de la population à l'étude.

Pour consulter les résultats complets du sondage : <https://bit.ly/3cgS8oe>

¹ Léger (2018) *Sondage Pan-Québec sur la conciliation famille-travail*, réalisé pour le compte du Réseau pour un Québec Famille

À propos du Réseau pour un Québec Famille

Le Réseau pour un Québec Famille est un regroupement national du secteur famille qui réunit les principales organisations nationales soucieuses de la situation des familles québécoises et provenant des secteurs communautaire, municipal, éducation, santé et services sociaux, syndicaux, économie sociale. Il s'agit d'un « réseau de réseaux ». Ses membres représentent plus de 4 000 organisations présentes dans toutes les régions du Québec. Par ailleurs, l'organisation a développé le Sceau de reconnaissance en conciliation famille-travail. Celui-ci a comme objectif de reconnaître et promouvoir les organisations ayant réalisé une démarche correspondant aux meilleures pratiques en matière de CFT afin de les aider à attirer et retenir les travailleurs.

– 30 –

Pour information et entrevues :

Josée Massicotte

514-915-0511

massicottejosee@videotron.ca